

Dans ce commentaire, on trouve diverses mentions. Étant donné la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman), je proposerais aux honorables députés que nous suivions la directive de Beauchesne et acceptions cette déclaration. Si un honorable député ne veut pas accepter cette déclaration, d'autres procédés sont à sa disposition. La méthode est de proposer une motion, dont il est responsable.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

**M. Pugh:** Oui, il y a matière à invoquer le Règlement. J'invoque le Règlement et je dis que cette déclaration a été faite hier à la Chambre des communes. L'honorable représentant qui vient de poser la question de privilège aurait dû le faire à ce moment-là. Il est évident qu'il ne savait pas trop s'il l'avait fait. Il aurait dû se lever à ce moment-là pour protester. On ne peut sûrement pas poser une question de privilège à cette heure, une journée après.

**M. l'Orateur:** A mon avis, l'honorable député a une bonne question de privilège à poser et il l'a fait à la première occasion. Tout honorable député a le droit de revoir ce qui est consigné au hansard.

**M. Bell:** Il était ici hier soir.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, ...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'estime que la question a été réglée d'une manière satisfaisante.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, ...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. Deachman:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, la déclaration faite à la Chambre est fausse. J'ai demandé une rétractation. Je pourrais au moyen de dépositions sous serment—et je pourrais en soumettre des tas—prouver la fausseté de cette déclaration. Je ne veux pas que soit consignée au compte rendu de déclaration fausse me mettant en cause et, en toute déférence, je demanderais à l'honorable représentant de se rétracter, comme devrait le faire tout député ayant fait pareille déclaration.

**M. l'Orateur:** Puis-je conseiller à l'honorable député de Bow-River de se rendre à cette demande? Le débat a été fort animé hier soir. C'est moi qui présidait à ce moment-là et c'est peut-être à cause de cela que la discussion s'est envenimée, je ne saurais dire. Quoi  
[M. l'Orateur.]

qu'il en soit, l'honorable député devrait, conformément aux autorités compétentes et étant donné les circonstances, croire l'honorable député sur parole en ce qui concerne les phrases litigieuses.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours apprécié la courtoisie avec laquelle vous dirigez les délibérations de la Chambre, mais je n'hésite pas à maintenir mes remarques d'hier soir.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir ce que je puis faire au sujet de cette fausse déclaration, consignée au compte rendu et pour laquelle l'honorable représentant ne veut pas s'excuser.

**M. l'Orateur:** Je crois en avoir entendu suffisamment de la part des deux honorables députés pour au moins établir la question que j'aimerais étudier à la lumière des autorités compétentes. Je vais donc examiner la question avec soin et tenter de rendre une décision aussi rapide que possible.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UN COMITÉ—MOTION VISANT À PASSER À L'ORDRE DU JOUR

**M. J. E. Walker (York-Centre)** propose:

La substitution des noms de MM. Woolliams, Fairweather, Nugent, Rhéaume, Simpson, Hales, Munro, Rideout, Byrne, Brewin et Martin (Timmins) à ceux de MM. Grafftey, Irvine, Millar, Muir (Lisgar), Noble, Stenson, Foy, Laverdière, Habel, Orlikow et Knowles sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

La substitution des noms de MM. Howe (Wellington-Huron), Rideout et Leboe à ceux de MM. Paul, Klein et Marcoux sur la liste du comité spécial mixte du régime de pension du Canada.

La substitution des noms de MM. Leduc et Cyr à ceux de MM. Laniel et Lessard (Saint-Henri), sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

La substitution du nom de M. Kelly à celui de M. Munro sur la liste des membres du comité permanent des banques et du commerce.

La substitution des noms de MM. More (Regina-City) et Walker à ceux de MM. Chatterton et Cameron (High-Park) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu des dispositions de l'article 44 du Règlement, pour proposer ce qu'on appelle une motion de priorité. Je devrais peut-être citer l'article 44 du Règlement, qui se lit ainsi qu'il suit:

Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au *Feuilleton*, d'ajourner le débat ou d'ajourner la Chambre.